



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DES HAUTES-ALPES

Préfecture
Secrétariat Général
aux Affaires Départementales
Bureau du Développement Durable
et des Affaires Juridiques

Gap, le **16 DEC. 2011**

**AVIS D'ENQUÊTES CONJOINTES D'UTILITÉ PUBLIQUE ET
DE MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS
DE LA COMMUNE DE GAP**

Par arrêté préfectoral n° **2011-350-6** du **16 DEC. 2011**, il sera procédé sur le territoire de la commune de GAP :

- à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de construction de la section centrale de la rocade de Gap, sur le territoire de la commune de GAP ;
- à la mise en compatibilité du P.O.S. de la commune de GAP.

Le public pourra consulter les dossiers pendant la durée de ces enquêtes conjointes qui se dérouleront du **mardi 24 janvier 2012 au samedi 25 février 2012 inclus** à la mairie de Gap, Services Techniques municipaux, 31 route de la justice 05000 GAP, pendant les heures d'ouverture au public, soit du mardi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13h45 à 17h15 et le samedi de 8 h à 11h30.

Sont désignés en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête :

Président:

- M. Christian ALBERT, architecte.

- M. Jacques BEURAIN, Commissaire à la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, en retraite.

- M. Alain JAUME, agriculteur, en retraite.

Membre suppléant: - M. Pierre BRILLARD, Technicien à la Chambre d'Agriculture, en retraite.

Les membres de la commission d'enquête recevront le public à la mairie de Gap, Services Techniques municipaux, 31 route de la justice 05000 GAP :

- le **mardi 24 janvier 2012, de 8h30 à 11h30,**
- le **mercredi 1er février 2012, de 14h00 à 17h00,**
- le **jeudi 9 février 2012, de 8h30 à 11h30,**
- le **vendredi 17 février 2012, de 14h00 à 17h00,**
- le **mardi 21 février 2012, de 14h00 à 17h00,**
- le **samedi 25 février 2012, de 8h30 à 11h30.**

Le public pourra consigner ses observations éventuelles sur les registres d'enquête ouverts à cet effet ; il pourra de même les adresser par écrit au Président de la commission d'enquête qui fait élection de domicile à la mairie de GAP – Services Techniques municipaux, 31 route de la justice 05000 GAP.

A l'issue de cette enquête, la commission d'enquête rendra son avis dans un délai de six mois maximum après l'ouverture de l'enquête. Copie du rapport et des conclusions de celle-ci seront tenus à la disposition du public en mairie de GAP et en Préfecture (Secrétariat Général aux Affaires Départementales - Bureau du Développement Durable et des Affaires Juridiques).

L'arrêté préfectoral suscité donnant toutes informations complémentaires sur la conduite de ces enquêtes, sera affiché aux tableaux prévus à cet effet à la mairie principale de GAP ainsi qu'aux Services Techniques Municipaux.

La Préfète,

Francine PRIME